MAIRIE DE HONFLEUR



ARRETE N° 2024 – 51 SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT Déménagement Rue des Buttes n° 6 Déménagement GERMAIN Mercredi 7 Février 2024

Et Jeudi 8 Février 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société de Déménagement GERMAIN – 3, boulevard d'Hautpoul – 14360 Trouville sur Mer, afin d'effectuer un déménagement, Rue des Buttes au n°6, le Mercredi 7 Février 2024, De 13h00 à 18h00, et le Jeudi 8 Février 2024, De 7h30 à 14h00,

ARRETONS:

ARTICLE 1: La Société de Déménagement GERMAIN est autorisée à effectuer un déménagement, Rue des BUTTES au n° 6, le MERCREDI 7 FEVRIER 2024, De 13H00 à 18h00, et le JEUDI 8 FEVRIER 2024, De 7H30 à 14H00.

<u>ARTICLE 2</u>: La circulation sera interdite, Rue des Buttes, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

<u>ARTICLE 3</u>: Une déviation avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, sera mise en place par la Société intervenante

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 1er Février 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation: Jérôme HAMEL



MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX

■ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie.honfleur@wanadoo.fr